



1<sup>re</sup> Communauté de  
Communes d'Outre-Mer

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 24/09/2025

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>16</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de pouvoirs</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>11</b>

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre du mois de septembre à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et partiellement en visio-conférence, sous la présidence de Madame le Docteur Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

Date de convocation du conseil communautaire : **16/09/2025**

	Présent	Absent excusé	Absent
Dr Maryse ETZOL	X		
M. Jean-Claude MAES		X	
M. François NAVIS	X		
Mme Francette JACQUES	X		
Mme Géraldine BASTARAUD		X	
M. Edmond LANCLAS		X	
M. Joël TOTO	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	X		
M. Kylian ROMAIN	X		
Mme Joselaine GELABALE			X
M. Guy ACCIPE	X		
M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X		
Mme Betty BESRY		X	
M. Salif FABULAS		X	
M. Francky RODOMOND	X		

Secrétaire de séance : Mme Maguy FUMONT-SAMSON

## Délibération n°2025-09-69

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CCMG, L'OTMG, LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS ET L'ASSOCIATION DU GRAND PAVOIS PORTANT SUR LES MODALITÉS D'ACCUEIL DU LA 7ÈME ÉDITION DU RALLYE DES ÎLES SOLEIL 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2025-06-47 relative à la convention entre la CCMG et le Grand Pavois Organisation pour l'organisation de l'édition 2025 du Rallye des Îles du Soleil,

**Considérant** la volonté de la Communauté de Communes de Marie-Galante de valoriser le territoire en accompagnant l'organisation d'évènements,

**Madame la Présidente expose :**

Lors de sa séance du 4 juin dernier, le conseil communautaire a approuvé l'organisation de la 7ème édition du Rallye des Îles du Soleil (RDIS) et a autorisé Madame la Présidente à signer la convention de partenariat avec l'association Grand Pavois Organisation (GPO).

La 7ème édition du rallye débutera le 31 octobre 2025 à Fuerteventura, dans les îles Canaries. Cette traversée transatlantique, qui reliera Fuerteventura à Marie-Galante en Guadeloupe, avec une escale à Mindelo au Cap-Vert, est ouverte à tous les plaisanciers possédant des bateaux de plus de 10 mètres.

Pour garantir un accueil chaleureux aux participants, une convention de partenariat sera signée entre la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG), l'Office de Tourisme de Marie-Galante (OTMG), la commune de Saint-Louis et l'association Grand Pavois Organisation. Il est précisé que cette saison, les festivités de réception des équipages se feront uniquement sur la commune de Saint-Louis.

Ladite convention, annexée à la présente note, détaille les modalités d'accueil des participants à leur arrivée dans la baie de Saint-Louis, à Marie-Galante, pendant la période d'arrivée du rallye.

**Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention (M. Guy ACCIPÉ),**

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG), l'Office de Tourisme de Marie-Galante (OTMG), la commune de Saint-Louis et l'association Grand Pavois Organisation portant sur les modalités d'accueil,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à engager les dépenses nécessaires à l'accueil de la manifestation dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet,

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

**Dr Maryse ETZOL**

**Présidente de la CCMG**



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le **30 SEP. 2025**
- L'affichage le : **30 SEP. 2025**

---

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

---